

# COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone Fax 03 44 78 52 74  
mairie.fournival@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 22 Novembre 2019

L'An Deux Mil Dix Neuf le 22 Novembre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUMONT Joël.

Etaient présents : M. DUMONT Joël. M. DUBOC Alain. M. VANDENHESTE Jean-Pierre. Mme PREUVOT Jocelyne. M. DESANDERE Nicolas. M. DUBOIS Didier. M. LENOIR Sébastien. Mme GONTIER Agnès. M. DELAVIERE Emmanuel. M. COULON Olivier. formant la majorité des Membres en exercice.

Monsieur DUBOC Alain, a été élu secrétaire de séance.

### Objet : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) - MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 23 octobre relative à une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes. Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain  
Constat par la Préfecture et Enedis que la compétence « électrification » est insécable et ne peut être morcelée selon le type de travaux (extension, renforcement ou enfouissement du réseau électrique). Les statuts du SE60 doivent donc être modifiés en prévoyant uniquement la maîtrise d'ouvrage du SE60 pour les travaux d'investissements sur le réseau public de distribution d'électricité ou Enedis dans son périmètre d'intervention. La compétence « électrification » n'emporte pas transfert de la compétence réseaux d'éclairage public et téléphonique sur poteau. Les collectivités qui souhaitent garder la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique/EP/RT peuvent le faire par convention de co-maîtrise d'ouvrage.
- une mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie  
Constat par la Préfecture d'un chevauchement de compétence avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde. Par application du principe de représentation-substitution, la communauté de communes de l'Oise Picarde se substitue d'office à ses communes membres au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » et les représente au sein du Syndicat.
- la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60. Implique le transfert d'au moins une compétence, sur tout ou partie de leur territoire, parmi les seules compétences optionnelles du SE60. Ajout d'un collègue de représentants des EPCI (un quel que soit le nombre d'habitants) à côté de celui des communes.
- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Energie suite à la disparition des cantons. Les SLE, regroupant les communes de moins de 15 000 habitants, seront constitués sur la base des bassins de coopération => de 27 à 11 Secteurs Locaux d'Energie. Maintien des SLE « villes » pour les communes de plus de 15 000 habitants => de 13 à 5 SLE. Au total, de 40 à 16 SLE.
- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile. Modulation des barèmes visant à diminuer le nombre de délégués tout en maintenant les proportions urbain-rural et communes majoritaires/epci tout en assurant la représentativité des communes de moins de 1 000 habitants (2 représentants par SLE). Au total, de 211 à 121 délégués communes. Plus, au maximum 19 délégués EPCI. Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-31, L.2224-35,

## COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone Fax 03 44 78 52 74  
mairie.fournival@wanadoo.fr

L.2224-36, L.5212-24 et L.5212-26.

Vu la délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise du 23 octobre 2019 portant modification statutaire ;  
Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 octobre 2019 sollicitant une actualisation des statuts du SE60 en vertu du principe de représentation-substitution au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » ;

**Adopte à l'unanimité**, le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

**Objet : Convention de groupement de commande entre la commune et la Communauté de communes du Plateau Picard pour l'entretien annuel de la voirie.**

Le Conseil,

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique ;  
Vu les compétences de la Communauté de communes en matière de voirie ;  
Vu la convention de groupement de commande jointe en annexe ;  
Considérant l'intérêt de réaliser l'entretien annuel de la voirie communale dans le cadre d'un marché unique de travaux, associant la Communauté de communes et les communes membres volontaires, et désignant la Communauté de communes coordonnateur du groupement ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à adhérer, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 Décembre 2022,

au groupement de commandes entre les communes concernées et la CCPP pour l'entretien annuel des voies communales,

- **Désigne** la Communauté de communes du Plateau Picard coordonnateur du groupement.

**Objet : Subvention exceptionnelle au comité des Fêtes de Valescourt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ au comité des Fêtes de Valescourt, au titre de l'exercice 2019.

**Objet : Vente de matériel de l'ancien Centre de Première Intervention.**

Suite à la dissolution du CPI, il a été convenu de la vente du matériel inutilisé afin de ne pas encombrer les locaux de l'ancien CPI. Le matériel a été donné par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fournival à la Commune. La Commune décide de vendre au CPI d'ESSUILES ST RIMAULT, le matériel suivant :

- Plusieurs casques pour 100€
- Tuyaux de diamètre 45 QTE x 5 x 20 = 100 mètres pour 50€
- Sac de secours pour 50€

**Soit au total pour 200€ de matériel.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre ce matériel

**Objet : Questions diverses.**

-Monsieur DELAVIERE Emmanuel demande si des décorations de Noël vont être installées cette année. Les membres du conseil municipal vont se renseigner pour savoir les prix et les possibilités d'installation pour cette année.

-Madame Gontier Agnès demande si la Commune a des informations au sujet des regroupements de Communes. La Commune n'a pas d'informations à ce sujet.

-Route de ST REMY, Monsieur DELAVIERE demande à Monsieur le Maire de faire un courrier au Maire de

## COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone Fax 03 44 78 52 74  
mairie.fournival@wanadoo.fr

ST REMY pour l'informer de l'Etat de cette même route.

-Chemin de Bizancourt, Monsieur COULON Olivier demande ce que la Commune envisage de faire pour la remise en état de ce chemin. Monsieur DELAVIERE Emmanuel va se renseigner pour savoir ce qu'il est possible de faire et à quel prix.

-Monsieur LENOIR Sébastien demande à ce que l'élagage des arbres de la propriété du 12 Grande Rue, appartenant à la commune soit fait. Monsieur le Maire propose de faire appel à l'EARL WARIN pour ces travaux d'élagage.

-Monsieur DUBOIS Didier demande ce qu'il en est de la demande de Mme LUCAS, en ce qui concerne l'écoulement de ses eaux de pluie. Monsieur le Maire répond que l'autorisation lui a été donnée pour le raccordement de sa descente de gouttière au puits. Certains membres du Conseil Municipal demande quelle est la réglementation sur le rejet des eaux pluviales directement dans la nappe phréatique. Un courrier va être envoyé à l'agence de l'eau pour prendre ces renseignements.

-Monsieur COULON Olivier pose la question de la mare du Plesseret et de l'habitation voisine. La porte de ce logement donne sur le domaine privé de la commune. Les dossiers de permis de construire et de demande de travaux vont être étudiés pour savoir, ce qui a été autorisé pour cette habitation.

-Monsieur DUBOIS Didier, demande l'autorisation de changer l'interrupteur dans le local laissé à disposition de l'Association SPORTS ET LOISIRS. Monsieur DUBOC Alain va s'en occuper.

-Madame PREUVOT Jocelyne évoque la mise en place de plusieurs boîtes à livres dans la commune. Le Conseil Municipal décide de mettre en place ces boîtes à livres.

-Monsieur le Maire propose la mise en place d'un composteur au cimetière.

**Le Maire,  
Joël DUMONT**

